

PAR LE RAV IZHAK DAYAN, GRAND RABBIN DE
LA COMMUNAUTÉ ISRAËLITE DE GENÈVE

RÉSUMÉ

Yitro, prêtre de Midyane, beau-père de Moshé, rejoint son gendre et lui ramène son épouse et ses deux fils. Il s'aperçoit que Moshé est submergé par le nombre de cas de justice et d'arbitrage, et lui conseille de se joindre des auxiliaires, choisis parmi des hommes qualifiés, pour l'aider dans sa tâche écrasante.

Au 3ème mois, en son 1er jour, Israël arrive devant la montagne du Sinai. Après trois jours de préparatifs intensifs, le peuple assiste à la Révélation de la parole de D.ieu, et entend la communication des Dix Commandements. Au milieu du tonnerre et des éclairs, la voix de D.ieu ébranle les milliers d'enfants d'Israël qui demandent à Moshé de se faire leur interprète, ne pouvant plus supporter l'ampleur de la parole de D.ieu. Amalek attaque Israël, et dans une courte bataille, est défait. Ordre est donné d'effacer le souvenir d'Amalek de la terre des hommes.

COMMENTAIRE

La maison de Jacob et la maison d'Israël

Avant la proclamation des dix paroles, D.ieu appela Moïse et lui demanda de parler au peuple, hommes et femmes.

« Tu parleras à la maison de Jacob et tu t'adresseras à la maison d'Israël. »

La maison de Jacob, ce sont les femmes ; la maison d'Israël ce sont les hommes.

Ainsi, l'écoute attentive de la parole divine n'est pas le monopole des hommes. Elle s'adresse en priorité aux femmes juives qui organisèrent la résistance des esclaves contre le génocide entrepris par Pharaon.

En ce moment fondateur du peuple, D.ieu a voulu insister sur la place prédominante de la femme dans le judaïsme.

Cette parole divine adressée au peuple s'inaugure par un témoignage. La mémoire d'Israël. L'histoire du peuple juif. « Vous avez vu ce que j'ai fait à l'Égypte et je vous ai porté sur des ailes d'aigle et je vous ai conduits vers moi. »

Israël est porté par une histoire dynamique, dont les ailes d'aigle, oiseau au vol sans détour qui choisit librement sa direction car il peut regarder le soleil en face. Cependant cette histoire est orientée. Elle conduit Israël à la rencontre de Dieu et de la Loi. Et c'est alors que vient la promesse : « Vous serez pour moi un trésor entre tous les peuples car à moi et toute la terre. Et vous serez pour moi un règne de pontifes et une maison sainte. »

Que faut-il entendre par « 'Am segoula » ?

L'effort vaut la peine puisque nous nous trouvons face à un des clichés les plus tenaces, à l'un des mythes qui a porté préjudice au peuple juif : le mythe du peuple élu. Que signifie « *segoula* » ?

Certainement pas « élu », dont la traduction est « *nibhar* ».

Certains traduisent ce mot par « trésor » parce que dans l'hébreu biblique « *segoula* » désigne le gage assurant la valeur d'une monnaie qui circule en toute confiance entre ses utilisateurs.

Par ailleurs, dans la langue talmudique, « *segoula* » désigne un dépôt confié entre les mains d'un tuteur pour qu'il en préserve la valeur et en fasse bon usage jusqu'à la majorité de l'enfant.

Deux significations sont en accord avec le texte.

La parole de Dieu ne s'adresse pas à un Israël déjà parfait. Elle s'adresse un peuple en pleine transformation dont Dieu s'engage à préserver le sens de l'intégrité. Dans cette perspective, Israël garde le dépôt qui s'élargira un jour à l'ensemble de l'humanité. Dans la dynamique de ce projet, Israël est appelé à endosser cette responsabilité. Et cette acceptation n'entraîne aucune supériorité.

Le *Midrash* confirme dans son propre style. Lorsque les montagnes du monde apprirent que Dieu voulait donner la Torah chacune fit prévaloir sa grandeur. Mais la hauteur du Mont Tabor, du Mont Carmel, du Mont Hermon ne fut pas jugée compatible avec le don de la loi. Finalement le Sinaï la reçut, car il était moins élevé que les autres montagnes et n'avait revendiqué aucune grandeur.

Là est le sens de l'élection : non pas un privilège quelconque mais l'exercice d'une responsabilité immense, irréversible.

Là est le projet divin suscitant un véritable désir d'histoire et la joie de la loi

PAR LE RAV IZHAK DAYAN, GRAND RABBIN DE
LA COMMUNAUTÉ ISRAËLITE DE GENÈVE

CHABBAT YITRO

Entrée 17h09
Sortie 18h14

Présence du Grand Rabbin Izhak Dayan dans les
synagogues

VENDREDI SOIR (ARVIT)

Maison Juive Dumas

CHABBAT MATIN (CHA'HRIT)

Beth Yaacov

CHABBAT SOIR

Maison Juive Dumas

SAMEDI

8h00 Cours du Grand Rabbin
16h00 Cours du Grand Rabbin
16h30 Min'ha suivi de Séoudat chlichit

HORAIRES DES OFFICES

Depuis le 27 octobre 2021
BETH YAACOV

Lundi et jeudi
7h15 Cha'hrit
Dimanche
8h00 Cha'hrit

MAISON JUIVE DUMAS

Jours de la semaine
7h00 Cha'hrit
13h30 Min'ha
19h00 Arvit
Dimanche
8h00 Cha'hrit
19h00 Arvit

HEKHAL HANESS

Du lundi au jeudi
7h00 Cha'hrit
13h00 Min'ha
19h00 Arvit
Dimanche
8h00 Cha'hrit
13h00 Min'ha
19h00 Arvit

Si vous désirez dédier un Dvar Torah à la mémoire d'une
personne, merci de contacter Mme Sellam
auprès de notre secrétariat. T. +41 22 317 89 07 ·

sellamc@comisra.ch

Avenue Dumas, 21 - 1206 Genève

T. +41 22 317 89 07 · rabbinat@comisra.ch · www.comisra.ch



RABBINAT